

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du vendredi 19 février 2021

COLLEGE SCOT / PCAET

Visio-Conférence

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 12 février 2021 pour la séance du vendredi 19 février 2021 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

Délégués titulaires et suppléants votants

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MATHE Céline, MM. COURTABESSIS Alain, MONGELLA Arnaud, PIGNE André, PINTO Christophe, TRIFAUULT Anthony — 8 présents et 8 voix

Pour LMM : Mmes BUCHOT Nathalie, CHARTON Patricia, FLEURY Damienne, GIFFARD Francine, HAMOUNOU-BOIROUX Lydia, LAGARDE Fabienne, LEBALLEUR Isabelle, MM. BATIOU Rémy, BRETEAU Franck, CALIPPE Yves, COUNIL Christophe, COZIC Thierry, EDOM François, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, LÉBOUCHER Patrice, LORIOT Claude, LEPROUST Gilles, MARIETTE Pascal, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, POLLEFOORT Maurice — 23 présents et 23 voix.

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. BESNIER Alain, BONIFAIT Christian, BOURGE Eric, CHOLLET David, DELLIÈRE Jérôme, VAVASSEUR Maurice — 7 présents et 7 voix.

Pour OBB : Mme FEVRIER Florence, MM. BIZERAY Jean-Claude, BOURGE Jean-Yves, COVEMAËKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 6 présents et 6 voix.

Pour SEPM : MM. BACHELIER Jean-Christophe, HUMEAU Michel, ROUANET Nicolas — 3 présents et 3 voix.

Délégués excusés :

Pour GB : M. LATIMIER Martial

Pour LMM : Mme MOISY Sophie, POUPINEAU Christine, MM. PORTIER Quentin, TOUCHE Thierry

Pour MCS : MM. LERAT Jean-Michel, MUSSET Michel

Pour OBB : Mmes DUPONT Nathalie, PLU Mathilde, M. GOUHIER Sébastien

Pour SEPM : Mme RENAUT Martine, MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HAMIOT Julien, LEPETIT Jean-Pierre, LIVET Yannick

Madame CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Monsieur Franck BRETEAU

OBJET : Proposition de réponse à l'appel à projet 2021 du Plan Régional Santé Environnement

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2016-2021, piloté par le Préfet de Région, le Directeur général de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, un appel à projets a été lancé. **La fenêtre de dépôt des dossiers est fixée jusqu'au vendredi 12 mars 2021 à 16H00.** Les projets doivent s'inscrire dans les axes stratégiques du PRSE3 notamment l'**Axe 3 – Cadre de vie, urbanisme et santé.**

L'action des territoires doit permettre d'agir en réduisant les expositions environnementales, entre autres, dans le cadre des contrats locaux de santé établis entre des collectivités territoriales et l'ARS. En 2021, **les projets-pilotes pour un urbanisme favorable à la santé seront prioritaires.**

La révision du SCoT en cours offre une opportunité pour répondre à cet appel à projet notamment au regard des points suivants :

- **La révision du SCoT offre une nouvelle stratégie de territoire à définir pour l'horizon 2040** et la santé, le bien-être de la population pourrait en être un fil conducteur en lien avec les travaux en cours sur l'alimentation, la mobilité, l'habitat, la biodiversité... ;
- **Un PCAET approuvé devant mettre en œuvre des actions qui visent un urbanisme plus durable** et l'amélioration de la qualité de l'air ;
- **La crise sanitaire actuelle COVID-19** où les questions de santé, cadre de vie, bien-être sont dorénavant essentielles pour le cadre-de-vie, la santé, le bien-être et aussi l'attractivité du territoire ;
- **Une stratégie santé territoires engagée avec la télémédecine et la vaccination à approfondir et poursuivre le dialogue avec les acteurs de la santé** en lien avec des objectifs de planification et de stratégie territoriale.
- **Une approche différente pouvant raccrocher les habitants à la démarche de SCoT.**

Une réponse proposée en 3 temps, sur 3 années :

Une réponse proposée format **schéma de Santé** autour de **trois phases liées aux étapes du SCoT** (sous réserve d'un financement sur trois années par l'ARS) nécessitant une étude avec équipe pluridisciplinaire (santé, sociologue, urbanisme, géographie...) :

1. **2021/2022 Diagnostic partagé** associant acteurs Santé et Urbanisme sur l'offre de soins, et plus largement sur l'ensemble des déterminants de la santé tels que la qualité de l'air, le bruit, la biodiversité, l'accès aux soins ...
2. **2022/2023 Mise en avant des objectifs et enjeux** ; problématiques des ménages, choix d'aménagement, pour que la santé soit le fil conducteur et que les déterminants de santé soient inscrits à travers le SCoT.
3. **2023/2024 Evaluation des choix d'aménagement** ; intégrer la santé et le bien-être comme critère d'évaluation du projet (justification des choix).

Budget prévisionnel :

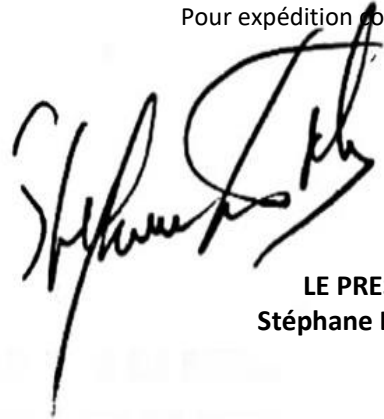
Budget prévisionnel autour de 20 000 € HT par an soit 60 000 € HT sur les trois ans avec financement possible 80% HT au maximum.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de :

- **donner son accord pour le dépôt d'une candidature du Pays du Mans à l'appel à projet « Plan Régional Santé Environnement – PRES3 » d'ici le 12 mars 2021 ;**
- **d'inscrire une ligne budgétaire prévisionnelle de 20 000 € sur le Budget Primitif 2021 à engager sous condition que le territoire soit lauréat à l'appel à projet ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la candidature du Pays du Mans à l'appel à projet 2021 du PRSE3.**

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL